



DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FSU 91 CTSD DU LUNDI 25 JANVIER 2021

Monsieur le directeur académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Les représentants FSU présentent leurs vœux à l'ensemble des membres du CTSD pour l'année 2021. Force est de constater que cette nouvelle année débute dans un contexte, en tous points de vue semblable à l'année précédente. Le Gouvernement n'a pas pris de bonnes résolutions et poursuit son projet rétrograde : une revalorisation fantôme, 1883 suppressions de postes dans le Second degré pour la rentrée 2021, des réformes qui malmènent nos métiers, une gestion chaotique de la crise sanitaire, la destruction de la santé en milieu scolaire, la Fonction publique en danger.

Le gouvernement dans le cadre de l'avant-projet de loi 4D, prévoit un transfert des infirmier.es de l'Éducation nationale vers les collectivités territoriales, et la création d'un service de santé infantile au sein des départements qui leur ajouteront un grand nombre de missions : bilans de santé dès 12 ans, actions de préventions, accompagnements et réunions diverses concernant les jeunes en situation de handicap ou souffrant de pathologies chroniques... La Ministre, Madame Gourault, pousse l'affront plus loin encore en qualifiant notre fonctionnement à l'Éducation nationale d'inefficace ! Avec 18 millions de consultations infirmières annuelles pour seulement 7700 infirmier.es, comment peut-on dire cela ? Face à ces propos insultants, le Ministre reste silencieux. La campagne de dépistage antigénique actuelle en est un parfait exemple. On détourne la médecine scolaire de ses missions auprès des jeunes pour exiger d'elle qu'elle teste des adultes ! Cette décentralisation est une régression pure et simple, une négation de la spécificité infirmière. Nous condamnons et nous combattons cette décision délétère pour le Service Public d'Éducation.

L'avant-projet de loi 4D envisage également de placer les adjoints gestionnaires des EPLE sous une double autorité : celle de l'État, représenté par le chef d'établissement, et celle de la collectivité territoriale de rattachement (département pour les collèges ou région pour les lycées). Nous ne pouvons que condamner ce fait. Aujourd'hui déjà, l'intrusion des collectivités territoriales dans la vie des établissements, parfois au mépris des lois et règlements de l'Éducation, déstabilise leur organisation et leur fonctionnement. La décentralisation en 2004 des personnels techniques et des missions d'entretien, de maintenance et d'hébergement, a fragilisé le Service public d'éducation, allant dans certains secteurs de l'Essonne jusqu'à l'externalisation de ces missions à des entreprises privées, avec des résultats délétères pour les établissements concernés. L'EPLE est et doit rester un maillon de proximité de Service public qui met en œuvre au quotidien une politique d'Éducation Nationale pilotée par l'État, du niveau ministériel à l'échelon de l'EPLE. La FSU combattra ce projet. Pour la FSU, dans chaque EPLE, l'adjoint gestionnaire doit rester personnel de l'Éducation Nationale, sous l'autorité fonctionnelle et hiérarchique de l'Éducation Nationale.

S'agissant de la situation sanitaire qui s'aggrave, le MEN ne met pas non plus en place les moyens nécessaires pour agir efficacement et protéger les usagers de l'Éducation Nationale, que ce soit sur les tests, les mesures d'isolement ou bien les aménagements dans les établissements. L'absence totale de cadrage national renforce les inégalités : ainsi, dans les lycées, l'organisation en demi-groupes, laissée à la seule appréciation des établissements engendre de grandes disparités, contraires au principe d'égalité. Quant aux protocoles et mesures d'isolement quand il y a cas positifs ou cas contacts, ils sont tout simplement incompréhensibles et provoquent par leur manque de clarté et/ou de rigueur une grande anxiété chez l'ensemble des personnels. Les personnels ou les élèves partageant leur domicile avec une personne dite vulnérable ne bénéficient toujours d'aucune mesure de protection renforcée. L'ensemble des agents des services publics, particulièrement exposés, devraient avoir accès dès maintenant aux vaccinations. Là aussi, nous constatons un décalage important entre les déclarations du gouvernement aux médias et la réalité.

Les services de vie scolaire, très exposés depuis le début de la pandémie pour l'application du protocole sanitaire, sont au bord de l'implosion. Au-delà de la période de crise sanitaire, ces services sont largement sous-dotés et les conditions d'exercice des personnels AED sont inacceptables : contrats d'un an renouvelables dans une limite de 6 ans, temps partiels parfois imposés, salaires largement insuffisants, temps de formation insuffisant, pression des chefs. Les personnels des vies scolaires se sont mobilisés massivement le 1^{er} décembre pour dénoncer ces conditions et exiger une amélioration de leurs conditions de travail (diminution du temps de travail, créations de postes supplémentaires, augmentation du temps de formation), une augmentation de salaire, le versement des primes REP et REP+ et de vraies perspectives d'avenir.

Depuis le début de l'épidémie, les professeurs d'EPS ont fait face aux contraintes et aux évolutions des protocoles sanitaires, parfois même du jour au lendemain. Conscients des enjeux pour leurs élèves, ils ont modifié les programmations, les modalités d'évaluations et ils ont su trouver à chaque fois des adaptations pour que les élèves ne soient pas pénalisés et continuent de pratiquer et d'apprendre en EPS. Mais, et une fois encore découverte dans les médias, l'annonce ministérielle du jeudi 14 janvier de suspendre tous les cours d'EPS se déroulant dans des espaces clos, a suscité au sein de toute la profession, l'incompréhension, le désarroi, la fatigue, la colère. Elle est à rebours des bilans qui ont été tirés de la période de confinement qui montraient l'importance de la pratique physique pour la santé et le maintien du lien social. Cette décision ne prend appui sur aucune étude pouvant faire la démonstration que les cours d'EPS, auraient été facteurs de contamination. Obliger les pratiques sportives à se dérouler uniquement à l'extérieur revient, compte tenu des conditions climatiques actuelles, à les remettre en question voire à les supprimer. Entre mépris d'une discipline qui semble être jugée comme « non essentielle » et sacrifice de la jeunesse qu'on prive de ces temps d'apprentissage, d'expression, de plaisir et de partage, cette décision génère une grande colère au sein de la profession. Le SNEP-FSU demande la généralisation du dédoublement des classes pour des conditions d'enseignement acceptables ainsi que la réouverture des équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'EPS et à l'animation de l'AS. Il en va de la santé des élèves et de leur réussite dans les apprentissages fondamentaux transmis par la pratique des activités sportives et artistiques.

Le point à l'ordre du jour ne peut aujourd'hui qu'accentuer la colère. À la rentrée 2021, l'académie devrait accueillir 8 850 élèves de plus qu'à la rentrée 2020. Dans l'Essonne, c'est 2566 élèves supplémentaires qui sont attendus (1764 en lycée et EREA et 802 en collège et SEGPA). La rentrée 2021 sera pourtant encore marquée par une dégradation du taux d'encadrement et des conditions d'enseignement, dans un contexte très instable : la réforme du lycée est indigne, déconstruit en profondeur le groupe classe et met en concurrence les besoins des différentes disciplines ; dans les collèges, la crise sanitaire a altéré considérablement les apprentissages et

a creusé des inégalités scolaires déjà très importantes. Le projet de remise en cause de l'Éducation prioritaire provoque aussi des inquiétudes, alors que cette dernière est déjà fortement fragilisée. C'est tout particulièrement le cas dans l'Essonne où les collègues REP seront logiquement affectés, ce qui aggravera la fragmentation sociale. Dans les lycées, toutes filières confondues, la poursuite à marche forcée des réformes, loin de provoquer l'enthousiasme des élèves et des professeurs, comme semble l'exprimer le Ministre, ne suscite que mécontentements et stress. Et ce n'est pas l'annonce de l'annulation des épreuves de spécialités qui apaisera les esprits, l'ensemble de la profession étant farouchement opposé à un diplôme en contrôle continu, qui transforme un bac national en bac local. Pour la voie professionnelle, comment, avec des suppressions de postes et une diminution des moyens horaires assurer à chaque élève l'accompagnement dont il a besoin ?

En collège, Les effectifs augmentent de 1,26% alors que dans le même temps, la dotation n'est en hausse que de 600 heures pour 802 élèves supplémentaires. Le taux d'HSA est en augmentation avec une moyenne de 8.52 %. Un maximum de moyens et d'élèves est posé dès janvier, mais 142 heures seront prises dans les moyens alloués aux collèges et transférés aux lycées qui sont cette année dans une situation très tendue. La FSU condamne ce choix : le collège ne doit pas financer la hausse démographique en lycée ; c'est au ministère et au rectorat de financer la réforme mise en place à la hauteur de la réalité du terrain ! En lycée, c'est seulement 388 heures de plus qui sont données pour absorber la hausse considérable des effectifs ! Cette augmentation en trompe-l'œil cache donc bien une véritable baisse des dotations en lycée. Cette dégradation scandaleuse semble s'expliquer en partie par la disparition des heures de marge données l'an dernier au titre de « l'accompagnement à la mise en place de la réforme ». La rentrée 2021 sera donc la première vraie rentrée de la réforme, telle qu'elle est pensée par notre ministre : dotations étriquées, division des disciplines avec arbitrage des besoins, nécessité d'une optimisation des moyens au détriment des contraintes pédagogiques. Cette rentrée se fera également sous le signe des HSA. La FSU condamne fortement ces principes d'allocation qui consistent à faire peser la hausse des effectifs sur les enseignants déjà existants, en augmentant leur charge de travail !

La FSU exige des moyens pour l'École et pour nos élèves, et du respect pour nos professions ! Pour cela elle appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale à se mettre massivement en grève le 26 janvier.